

N° 603 /DR/SCH

Casablanca, le 16/10/2020

DECISION D'OUVERTURE DU CONCOURS DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu la loi des cadres annexée au budget de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale au titre de l'exercice 2020 ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu l'organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012, du 22 Octobre 2012 relative à la gestion des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°14/2012, du 19 Juin 2012, relative aux modalités de gestion des concours de recrutement dans les emplois publics ;

Vu la note du Ministre de l'Economie et des Finances n°2-2365, du 29 Juin 2012 relative aux procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics, faisant référence à la lettre circulaire du Chef de Gouvernement n°699 du 01 Juin 2012 relative à l'unification des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°16/2020, du 07 Octobre 2020, relative l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle ;

Vu les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale organise un concours pour le recrutement de **deux (2) cadres en informatique**, dans les spécialités suivantes :

Ingénieur d'Etat en informatique, options :

- Réseaux et Télécommunications
- Ou Réseaux et systèmes de télécommunications
- Ou ingénierie cybersécurité et confiance numérique
- Ou sécurité des systèmes d'information
- Ou système et sécurité



Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé au maximum de 40 ans
- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique dans l'une des spécialités susmentionnées ;

Article 3 : Le dossier de candidature (**Scanné et envoyé Obligatoirement par voie électronique à l'adresse recrutement2020@ompic.ma**) est constitué des pièces suivantes :

- Le formulaire de de la demande de candidature dument renseigné (téléchargeable sur les sites web : www.emploi-public.ma et www.ompic.ma) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des diplômes ou attestation de réussite (*). Les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. **Une équivalence du diplôme est exigée** au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou d'un établissement étranger et éventuellement une copie du bulletin officiel ;

NB : **les candidats sont tenus obligatoirement de s'assurer que leur diplôme donne accès à un recrutement aux établissements publics.*

**La copie certifiée de l'attestation de réussite n'est admise que pour les lauréats de l'année 2020. Toutefois, la prise de service ne peut avoir lieu qu'après présentation d'une copie certifiée conforme à l'original du diplôme.*

Important :

- Les dossiers de candidature doivent **être envoyés** au plus tard le **03/11/2020 à 16h00** à l'adresse recrutement2020@ompic.ma (mentionnez en objet l'intitulé du poste à pourvoir « CADRE EN INFORMATIQUE »).
- Le candidat est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations renseignées sur le formulaire de candidature, toute candidature incomplète ou ne correspondant pas aux profils demandés ou fausse déclaration entrainera son élimination automatique.
- Les listes des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites et orales (considérées comme des convocations), ainsi que les listes des candidats admis définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

NB : la date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

Le Directeur Général de l'Office Marocain
de la Propriété Industrielle et Commerciale

Signé: Larbi BENBAZZOUK